

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de BÉNOUVILLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération DU 13/09/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 30/09/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARTINS FERREIRA Linda	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	06/06/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Bénouville, le 11 juin 2026,
Le Maire
Paul MARTIN

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 12/6/2026

Signature de l'agent :


